

réduction des risques et méfaits liés à la consommation de drogues

Lausanne comble les lacunes de son dispositif

La Municipalité souhaite actualiser les objectifs de sa politique en matière de drogues et prendre des mesures pour combler les lacunes de son « dispositif addictions ». Elle propose l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé ainsi qu'un programme d'insertion. Elle rappelle également sa détermination à lutter contre le trafic de stupéfiants.

espace de consommation sécurisé

L'injection dans les WC ou les parcs publics fait courir d'importants risques sanitaires aux consommateurs et à l'ensemble de la population, raison pour laquelle l'Office fédéral de la santé publique présente l'espace de consommation sécurisé (ECS) comme l'une des principales mesures de réduction des risques et des méfaits liés à la consommation de drogues. Notre pays en compte aujourd'hui douze ECS, répartis dans huit villes : Berne (1986), Bâle (1989), Zürich (1992), Soleure (1993), Schaffhouse (1994), Bienne (2001), Genève (2001), Lucerne (2008). Lausanne étant ainsi la seule ville importante en Suisse à ne pas disposer d'ECS, il est temps de combler cette lacune.

Aujourd'hui, on dispose d'un recul suffisant pour évaluer les ECS : ils permettent une diminution sensible de la consommation et des déchets dans l'espace public ainsi qu'une amélioration de l'état de santé des usagers. Et cela sans augmentation de la consommation ni augmentation du nombre de consommateurs.

Forte de ces constats, la Municipalité entend confier à la Fondation ABS, déjà en charge du Passage et de la Terrasse, l'ouverture d'un ECS sous la forme d'un projet pilote. La mise en œuvre de ce dernier sera accompagnée par divers services et institutions - service social et police, notamment - et l'évaluation sera confiée à l'Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive (IUMSP).

programme d'insertion

Au-delà des mesures sanitaires, la Municipalité souhaite offrir de nouvelles perspectives aux consommateurs. Le service social a lancé le projet des jobs à seuils adaptés, dont le financement est assuré par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour les usagers au bénéfice du RI et dont la mise en œuvre a été confiée à la Fondation Mère Sofia. Il s'agit maintenant d'élargir cette offre aux autres consommateurs les plus démunis.

Les jobs à seuils adaptés permettent aux personnes les plus marginalisées de travailler selon leur disponibilité et leur état de santé, de retrouver une dignité et une reconnaissance sociale grâce à laquelle elles peuvent plus aisément envisager une thérapie. Les emplois salariés sont créés dans le cadre de Macadam Services ainsi que d'autres institutions et services communaux.



préservation de l'espace public – lutte contre le trafic de stupéfiants

L'ouverture d'un ECS devra s'accompagner d'une diminution importante des nuisances découlant d'une consommation se déroulant aujourd'hui en partie dans l'espace public. La Municipalité entend ainsi pérenniser les mesures prises pour lutter contre le deal de rue. Elle précisera également dans le programme de législature 2016-2021 le dispositif sécuritaire et les missions confiées à la police en lien avec l'ouverture d'un ECS.

La direction de l'enfance, de la jeunesse et de
la cohésion sociale
La direction du logement et de la sécurité
publique

Pour tout renseignement complémentaire

- **Daniel Brélaz, syndic, 021 315 22 00**
- **Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, 079 442 57 77**
- **Grégoire Junod, directeur du logement et de la sécurité publique, 079 705 28 68**

Le préavis n° 2016/41 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 6 juin 2016